

CONSEIL: TÉLÉCHARGEZ LA BROCHURE SUR CARPOOLPLAZA.BE POUR SAVOIR COMMENT PROFITER DES AVANTAGES FISCAUX.

ASSURANCES

L'assurance auto obligatoire (la responsabilité civile) couvre les dommages causés à des tiers et par conséquent aussi aux passagers covoitureurs. Une condition: la somme des indemnités que les passagers paient au chauffeur ne peut pas être plus élevée que les frais réels de la voiture (environ 0,28 €/km). En d'autres termes, le chauffeur ne peut pas faire de bénéfice.

L'assurance accident de travail obligatoire de la société dédommage l'incapacité de travail du chauffeur et des passagers qui a été causée par un accident sur le chemin du travail. La législation concernant les assurances accident de travail permet maintenant de faire un détour pour aller chercher des covoitureurs en étant assuré.

QUALITÉ DE LA BASE DE DONNÉES

Il est très important que les données des dossiers sur carpoolplaza soient mises à jour régulièrement. La responsabilité de maintenir des données correctes incombe à l'utilisateur. Veillez donc à maintenir des données toujours d'actualité. Les dossiers qui n'ont plus été modifiés pendant un an, ou pour lesquels aucune recherche n'a été effectuée, seront désactivés. Un mail d'avertissement sera envoyé à l'utilisateur.

PARKINGS DE COVOITURAGE EN WALLONIE

Il existe en Région Wallonne quelques parkings de covoiturations où vous pouvez laisser votre véhicule et embarquer avec d'autres personnes vers votre lieu de travail. Via ces parkings vous pouvez, à l'inverse, embarquer d'autres personnes qui se dirigent vers votre destination. Ainsi, ces parkings de covoiturage augmentent considérablement vos chances de trouver des partenaires. Vous pouvez donc covoiturer avec toutes les personnes qui habitent près de chez vous ou sur votre trajet via ces endroits très stratégiques.

Vous trouverez un aperçu des parkings de covoiturage sur www.carpoolplaza.be

Pour tout savoir sur la mobilité en Wallonie, visitez aussi <http://mobilite.wallonie.be>

L'ULg, le CHU de Liège et le Liège Science Park réunis

Cela fait près de 10.000 emplois directs, 17.000 étudiants, 37.000 admissions et 720.000 consultations au CHU de Liège pour l'ensemble de ses sites, des milliers de livraisons chaque année, etc. Bref une activité intense qui se traduit aussi logiquement par des besoins de déplacements en hausse constante.

Par exemple, on estime à plus de 21000 le nombre de déplacements par jour ouvrable vers le site du Sart Tilman, qui concentre la majeure partie de l'activité professionnelle liée aux trois organisations.

Les dernières enquêtes de mobilité effectuées pour le Sart Tilman montrent d'ailleurs que la voiture se réserve de loin la part la plus importante des déplacements domicile-travail : 77% du personnel se déplacent seuls dans leur véhicule. Et les étudiants utilisent quasiment autant la voiture que le bus !

Les situations des campus de Gembloux ou d'Arlon, des policliniques Brull à Liège, du CHU Ourthe-Ambève à Esneux, du CHU-ND des Bruyères à Chênée rencontrent des situations parfois moins problématiques que sur le site du Sart Tilman... mais n'est-il pas temps de faire collectivement un geste pour fluidifier le trafic sur nos sites et éviter leur engorgement ?

Dans une démarche commune, l'ULg, le CHU de Liège et le Liège Science Park (au travers de la SPI+) ont décidé d'offrir aux membres de leur personnel ainsi qu'aux étudiants la possibilité d'accéder à la plateforme de covoiturage de la Région wallonne Carpoolplaza.be.

Mais les premiers acteurs du covoiturage, c'est d'abord VOUS ! **Passez le cap et inscrivez-vous !**



Pour le personnel et les étudiants, inscription au site de covoiturage via www.cemul.ulg.ac.be

Pour le personnel, inscription au site de covoiturage via www.chu.ulg.ac.be (onglet « CHU pratique »)

Pour le personnel des entreprises du parc, inscription au site de covoiturage via www.liegesciencepark.be

Ou encore via le portail spécifique des 3 entités : <http://www.carpoolplaza.be/ulg-chu-lsp>

N'hésitez pas aussi à prendre conseil auprès de votre Mobility Manager :

- ULg : Mme Bernadette BABILONE, 04 366 99 06, bernadette.babilone@ulg.ac.be

- CHU : Mme Anne-Catherine GEURTS, 04 366 88 53, anne-catherine.geurts@chu.ulg.ac.be

- Liège Science Park : Colette DEBECHE, 04 230 11 77 colette.debeche@spi.be

Avec le soutien de la Région wallonne:



mobilite.wallonie.be

Carpool plaza.be

ECONOMIQUE - ECOLOGIQUE - EVIDENT



TRUCS ET ASTUCES D'UN COVOITURAGE RÉUSSI

16*22 SEPT.

SEMAINE DE LA MOBILITÉ*09

[HTTP://SEMAINE.MOBILITE.WALLONIE.BE](http://semaine.mobilite.wallonie.be)

ER: Y. Loyers - DGO2 - SPW-Direction de l'Édition - Design: quidandob.com

Covoiturer, rouler ensemble pour aller au travail, est un choix judicieux. Cette brochure est faite pour vous faire profiter de manière optimale des avantages et pour vous soutenir dans le choix que vous avez fait. Vous êtes également invité à aller découvrir notre site www.carpoolplaza.be: le lieu de rencontre pour covoiturer. Vous y trouverez non seulement des partenaires de route mais aussi toutes les informations dont vous avez besoin. Si vous n'étiez pas 100% convaincu, vous saurez à présent que covoiturer est économique, écologique et tout simplement évident!

AVEC QUI ROULEZ-VOUS?

Qui pourraient être vos covoitureurs journaliers?

Sur www.carpoolplaza.be, vous pouvez rechercher des partenaires adéquats pour vous rendre au travail. Vous pouvez chercher vous-même des partenaires ou placer vos coordonnées en ligne pour que d'autres personnes puissent vous contacter.

Chercher un partenaire sur carpoolplaza.be offre plein d'avantages:

1 Des partenaires pas uniquement au sein de votre entreprise: Carpoolplaza vous offre la possibilité de chercher des partenaires en dehors de votre entreprise, ainsi vous avez plus de chance de trouver un covoitureur.

2 Sur le chemin du travail: Pour vous trouver un partenaire adéquat, nous tenons compte du trajet commun. Carpoolplaza cherche des partenaires que vous pouvez prendre ou déposer en cours de route. Ce qui augmente à nouveau vos chances de trouver un covoitureur.

3 Un partenaire dans le futur: Il est possible qu'il n'y ait pas de

candidat approprié au moment de votre demande. Vos données sont conservées sur Carpoolplaza de manière à ce que vous puissiez être contacté dès qu'une possibilité apparaît.

4 Plusieurs partenaires de covoiturage: Plus il y a de passagers dans une voiture, plus c'est avantageux. Carpoolplaza n'arrête jamais les recherches.

CONSEIL: VEILLEZ À CE QUE VOS DONNÉES PERSONNELLES SUR CARPOOLPLAZA.BE SOIENT TOUJOURS CORRECTES DE MANIÈRE À ÊTRE DIRIGÉ VERS LA BONNE PERSONNE.

VOS AVANTAGES:

Covoiturer vous apporte plein d'avantages: c'est un choix évident.

> Epargnez facilement !

Rouler en voiture coûte cher: le prix du carburant ne cesse d'augmenter, mais il faut également tenir compte des coûts d'amortissement et d'entretien du véhicule ... Si vous additionnez tous les frais, vous arrivez facilement à 0,28 € par kilomètre.



En covoiturant, vous pouvez donc économiser beaucoup d'argent. En effet, le passager paie une indemnité au chauffeur, nous conseillons pour cela 0,07€ par kilomètre, mais les utilisateurs sont libres de convenir d'un montant. En tenant compte de l'indemnité proposée, le passager économise donc 0,21€ par kilomètre et le chauffeur est en partie indemnisé. Covoiturer avec deux ou 3 passagers est encore plus avantageux.

Vous pouvez facilement estimer ce que vous économiserez en covoiturant sur www.carpoolplaza.be.

Vous pouvez choisir d'être chauffeur à tour de rôle.

CONSEIL: AUGMENTEZ VOTRE AVANTAGE FINANCIER EN CHERCHANT UN 2^{ÈME} OU UN 3^{ÈME} COVOITUREUR SUR WWW.CARPOOLPLAZA.BE

> Avantages fiscaux

Le gouvernement vous offre aussi un coup de pouce. En effet, vous payez des impôts sur l'indemnisation domicile-travail que vous recevez de

votre employeur. Grâce au covoiturage, les covoitureurs (chauffeur ou passager) peuvent recevoir une exemption d'impôts sur ce montant pour autant que le covoiturage soit organisé par l'employeur. Cette réduction correspond à la valeur d'un abonnement de train en 1^{ère} classe, à multiplier par le nombre de semaines pour lesquelles vous avez covoituré.

Vous pouvez aussi choisir de prouver vos frais professionnels lorsque vous complétez votre déclaration d'impôts. Pour chaque kilomètre pour lequel vous avez covoituré, en tant que chauffeur ou passager, vous pouvez introduire un montant fixe dans vos frais professionnels.

Vous possédez une voiture de fonction? Vous savez alors que celle-ci est taxée comme un avantage social. Dans ce cas, vous pouvez aussi être complètement exempté d'impôts si vous emmenez un passager. Vous trouverez sur www.carpoolplaza.be les informations actuelles à ce sujet. Vous trouverez également un module de simulation pour calculer vos avantages fiscaux.

7 conseils pour un covoiturage réussi

Pour covoiturer tous les jours, il est préférable que quelques accords soient conclus entre les covoitureurs afin d'éviter tout problème ultérieurement.

Voici 7 bons conseils:

1 Quel trajet?

Mettez-vous d'accord sur les détours éventuels que vous devriez effectuer (aller chercher les enfants, faire des courses).

2 Qui conduit?

Vous pouvez choisir un chauffeur qui conduira tout le temps ou changer à tour de rôle. Ne changez de préférence pas de chauffeur tous les jours, mais plutôt chaque semaine ou chaque mois.

3 Horaire:

Convenez d'un horaire fixe à respecter et accordez-vous sur le temps d'attente si quelqu'un est en retard.

4 Indemnisation

Nous vous conseillons une indemnisation de 0,07 €/km pour covoiturer. Choisissez un plan de paiement régulier (mensuel, hebdomadaire ...)

5 Circonstances exceptionnelles:

Sachez qui avertir et ce que vous devez faire en cas de maladie ou de voiture défectueuse.

6 Ordre et sécurité:

Le chauffeur est responsable des autres passagers covoitureurs. Roulez prudemment et veillez à ce que la voiture soit entretenue et sûre.

7 Convivialité:

Mettez-vous d'accord sur le fait de fumer ou pas dans le véhicule, sur le fait d'écouter ou pas la radio ...

